



PRÉFET
DES HAUTS-
DE-SEINE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement et
des transports d'Île-de-France
Unité départementale des Hauts-de-Seine

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,**
ENSEMBLE



Plan Départemental d'Actions de Sécurité routière des Hauts-de-Seine 2021

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire

Affaire suivie par

Anthony JEANNE – Service éducation et sécurité routières

Tél. : 01 40 97 29 15

Courriel : anthony.jeanne@developpement-durable.gouv.fr

Rédacteur

Brigitte LUCAS, coordinatrice sécurité routière - Service éducation et sécurité routières

Courriel : brigitte.lucas@developpement-durable.gouv.fr

Relecteur(s)

Guillaume MANGIN, directeur UD92-DRIEAT

Sofiène BOUIFFROR, directeur adjoint UD92-DRIEAT

Sandra GUTHLEBEN, chef de projet sécurité routière, directrice de Cabinet

Référence(s) intranet

[/U:\sser\sser-papsr\PDASR_DGO\PDASR 2021\Rédaction PDASR 2021](#)



Madame, Monsieur,

L'Observatoire national interministériel de la sécurité routière vient de publier le bilan définitif de l'accidentalité routière 2020.

2 541 personnes sont décédées sur les routes de France métropolitaine. Ce chiffre, inférieur de 22% à celui de 2019 est historiquement bas dans l'histoire des statistiques de la sécurité routière.

Dans les **Hauts-de-Seine**, **23** personnes ont perdu la vie en 2020 (25 en 2019), en majorité des piétons souvent âgés de plus de 65 ans ainsi que des utilisateurs d'engins à deux-roues motorisés.

Cette baisse inédite s'explique en grande partie par les effets de l'épidémie mondiale de la Covid-19. Les mesures de restrictions de déplacements mises en place (périodes de confinement et dé-confinement) ont eu des répercussions majeures sur le trafic routier, en particulier une baisse significative du nombre d'accidents.

Cette crise a aussi pour effet de modifier les comportements et les modes de déplacement, notamment en zone urbaine où les moyens individuels (marche, trottinettes et autres engins de déplacement personnel, vélos, deux-roues motorisés) ont été privilégiés aux transports en commun et dans une moindre mesure à la voiture.

Il nous faut donc exercer une vigilance particulière à ces nouveaux modes doux de déplacements, qui sont très vulnérables et contribuent trop à la mortalité routière.

Dans un contexte sanitaire toujours tendu, cette année encore, nous devons adopter les bons gestes, prolonger sur la route les comportements de prudence et de solidarité qui se sont si fortement incarnés en 2020.

Conscient des difficultés rencontrées à la réalisation des diverses actions de sécurité routière que vous souhaitez mener auprès de nos concitoyens Hauts-séquanais, je mets à votre disposition ce nouveau PDASR, alliant bilan de l'année écoulée et perspectives pour 2021.

Que tous les acteurs qui contribuent à cette cause soient sincèrement remerciés pour leur implication constante et quotidienne.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le préfet,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. M.' followed by a stylized flourish.

Sommaire

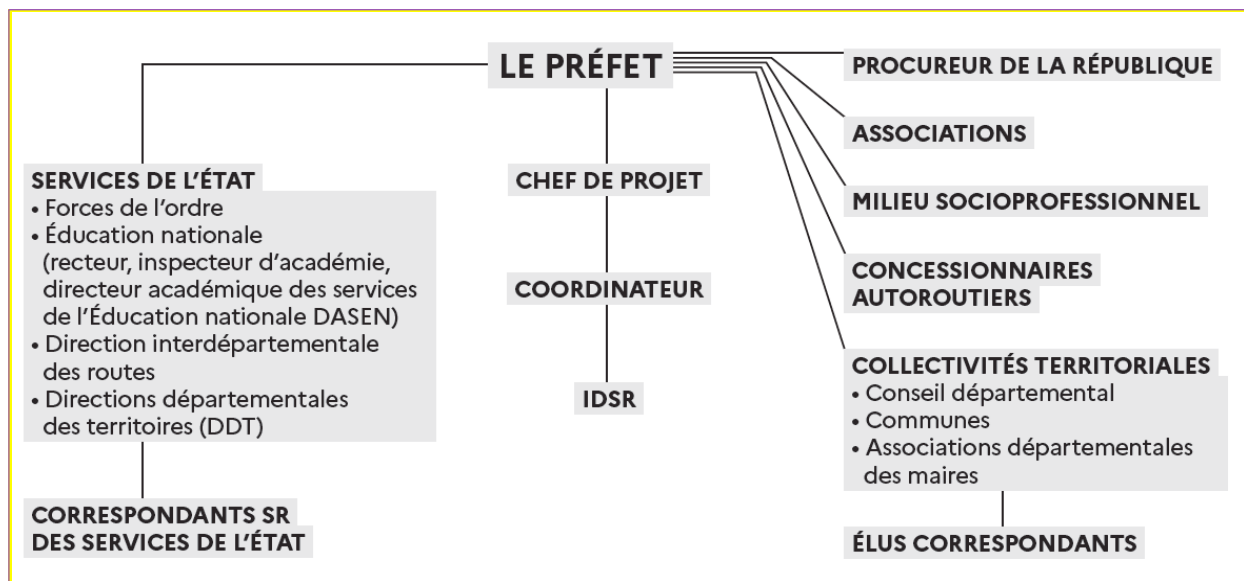
1. Organisation des politiques publiques de sécurité routière.....	9
2. L'Éducation routière.....	10
3. La Sécurité routière.....	11
4. Le coût de l'insécurité routière	12
5. Les accidents liés au travail.....	12
6. Accidentalité Île-de-France.....	14
7. Les Hauts-de-Seine.....	16
1 Caractéristiques du département.....	16
2 Le réseau routier	16
3 Evolution du nombre d'accidents et de victimes.....	16
4 Evolution des tués par mois de 2009 à 2020.....	17
5 Bilan 2020	17
6 Blessés par âge et catégories d'usagers 2019.....	17
7 Circonstances des accidents selon les jours et conditions atmosphériques (2019).....	19
8 Répartition des accidents par type de réseau.....	19
9 Bilan et sources de l'accidentalité.....	20
8. Les contrôles routiers.....	21
1 Le Plan Départemental de Contrôles Routiers.....	21
2 Programmation du déploiement du contrôle automatisé.....	21
3 Orientation pour l'activité «radars» dans les Hauts-de-Seine.....	22
4 Implantation des radars dans les Hauts-de-Seine.....	22
5 Les radars pédagogiques.....	24
6 Bilan des infractions.....	24
7 Le dispositif Éthylotest Anti-Démarrage (EAD).....	24
9. Bilan PDASR 2020.....	25
1 Projets retenus.....	25
2 Dotation budgétaire.....	25
3 Focus actions sécurité routière 2020.....	26
10. Appel à projets 2021.....	27
1 Perspectives.....	27
2 Les Enjeux.....	27
3 Accompagnement des actions de prévention.....	31
4 Budget prévisionnel.....	31
11. Annexes.....	33
1 Intitulé des actions 2021.....	33
2 Les IDSR des Hauts-de-Seine.....	37
3 Matériel mis à disposition.....	38
4 Documentation.....	40
5 Liens utiles.....	41

1. Organisation des politiques publiques de sécurité routière

Dans les Hauts-de-Seine, la politique nationale de sécurité routière s'articule autour d'enjeux multiples qui sont :

- ✓ un enjeu humain : derrière les chiffres des statistiques de l'accidentologie, il y a des hommes, des femmes et des familles qui souffrent de la perte ou blessures d'un proche,
- ✓ un enjeu social : la société ne peut se résigner à voir disparaître ses forces vives notamment les jeunes sur la route,
- ✓ un enjeu économique : la charge financière de l'insécurité routière.

Pour y répondre, il est important que l'ensemble des acteurs de la sécurité routière se mobilise sur les orientations d'actions qui permettront de réduire l'accidentologie.



Madame Sandra GUTHLEBEN, directrice de Cabinet, assure la fonction de Chef de projet de la sécurité routière.

2. L'Éducation routière



Le Pôle de l'éducation routière (PER)

- 2 délégués du permis de conduire et de la sécurité routière (DPCSR).
- 27 Inspecteurs et examinateurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR)
- 3 personnels administratifs

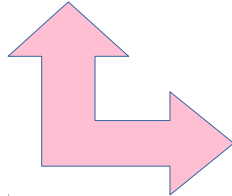
192 EECA (Établissement d'enseignement de la conduite automobile et de la sécurité routière)

→ dont **65 établissements** labellisés

20 CSSR (Centres de sensibilisation à la sécurité routière).

6 opérateurs agréés pour l'épreuve du Code de la route (SGS, Dekra, La Poste, Pearson Vue, France code, Bureau Veritas)

→ 40 agences,



Dans les Hauts-de-Seine :

23 753 candidats au permis de conduire de la catégorie B ont passé l'examen en 2020 (53% reçus)

Au niveau national en 2020:

1 456 266 examinés toutes catégories dont **1 088 593** examinés en B (59,85% reçus)



Centre d'examen du permis de conduire des Hauts-de-Seine et de Paris



1 centre principal à **Gennevilliers** qui permet d'accueillir les candidats aux épreuves pratiques de toutes les catégories.

4 centres secondaires : Antony, Clamart, Nanterre et Saint-Cloud et Vélizy-Villacoublay (moto)



3. La Sécurité routière



Pôle d'appui de la politique de sécurité routière (PAPSR)

- 1 coordinatrice

- 1 assistant coordinateur

Nos partenaires

- Associations
- Conseil départemental
- Collectivités territoriales
- Entreprises
- IDSR

Actions coordination SR UD92

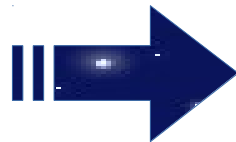


Le **23 janvier 2020** : opération « TROTTINETTES » à destination des agents du Centre administratif des Hauts-de-Seine.

Le **16 décembre 2020** : Module « sécurité routière Trotтинettes » en préfecture à destination de 10 élèves de 3ème issus de collèges classés en REP. Organisation conjointe de la coordination sécurité routière, du CdM 2RM et de 2 formateurs (gardiens de la paix CTCSSR 92) de la piste de Villeneuve-la-Garenne

1 Chargé de mission 2 roues motorisés (CdM 2RM)

M. Morgan HENRY, policier à la CTCSSR 92



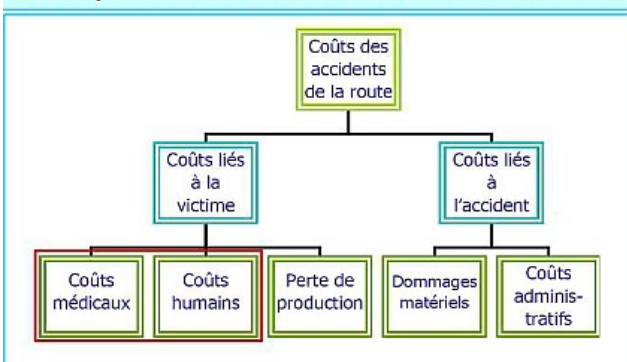
Actions sécurité routière 2020 du Chargé de mission 2 roues motorisés

- Le 23 janvier Préfecture de Nanterre - information réglementation trottinette - 100 personnes
- Le 15 février Nanterre pour l'Association GAO - conduite à risque - 30 jeunes de 14 à 16 ans
- Le 26 février et 4 mars Gennevilliers - Domino's pizza - 2 x 15 personnes
- le 09 et 10 mars Gennevilliers, Centre d'examen des permis de conduire - formation nouveau permis moto - 30 IPCSSR
- Le 13 mai Neuilly-sur-Seine - alternative vélo - Information "CORONA PISTE" - 50 personnes

4. Le coût de l'insécurité routière¹

- ➔ **3,429 millions d'euros** pour une personne tuée ;
- ➔ **428 642€** pour un blessé hospitalisé plus de 24 heures ;
- ➔ **17 146€** pour un blessé léger ;
- ➔ **5 258€** pour les dégâts matériels (accident matériel ou corporel).

Décomposition des coûts des accidents de la route

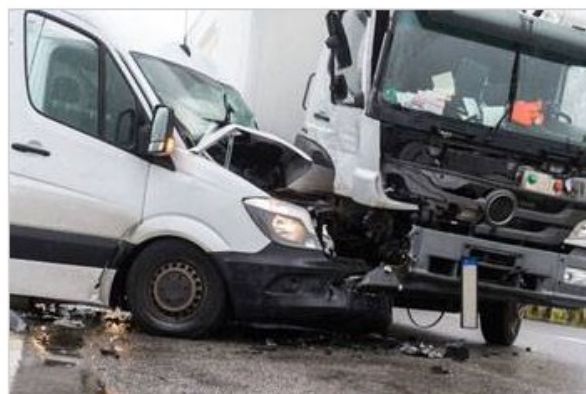
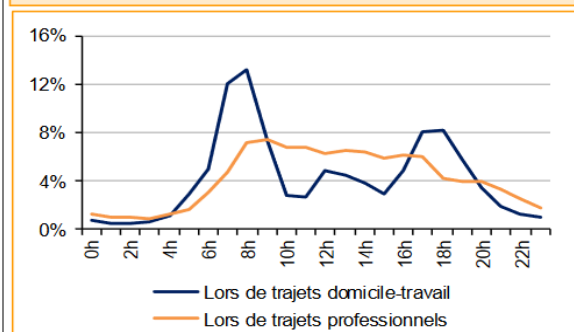


Le coût total de l'insécurité routière serait de **50,9 milliards** d'euros, soit **2,2 % du PIB**

5. Les accidents liés au travail

- ➔ En 2019, **21 165** accidents (38%), ont impliqué un usager en trajet domicile-travail ou trajet professionnel,
- ➔ **406** personnes ont été tuées lors d'un déplacement lié au travail, soit 12,5% de la mortalité routière,
- ➔ **295** lors d'un trajet domicile-travail,
- ➔ **111** lors d'un trajet professionnel,
- ➔ **La moitié** des personnes tuées (55 sur 111) ont plus de 44 ans alors que cette classe d'âge représente 43% de la population active,
- ➔ En majorité (tués ou blessés) **des hommes**.

Répartition des victimes tuées et blessées dans les accidents liés au travail selon l'heure



1 Bilan la sécurité routière en France 2019 ONISR

MEMENTO ACCIDENTALITÉ

Accident corporel de la circulation routière : il s'agit d'un accident mortel ou non, qui provoque au moins une **victime**, sur une voie ouverte à la circulation publique et impliquant au moins un **véhicule**.

Un accident corporel implique un certain nombre d'usagers. Parmi ceux-ci, on distingue :

- les **victimes** : usagers impliqués décédés ou ayant fait l'objet de soins médicaux du fait de l'accident
- les **indemnes** : personnes impliquées non victimes.

Parmi les victimes, on distingue :

- les **tués** : victimes décédées sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident ;
- les **blessés hospitalisés (BH)** : victimes hospitalisées plus de 24 heures ;
- les **blessés non hospitalisés (BNH)** : victimes ayant fait l'objet de soins médicaux mais n'ayant pas été admises à l'hôpital plus de 24 heures.

Un **accident mortel** est entendu comme un accident ayant provoqué au moins un **tué**.

Un **accident grave** est entendu comme un accident ayant provoqué au moins un **BH**

Un **accident léger** est entendu comme un accident ayant provoqué au moins un **BNH**

BAAC : bulletin d'analyse d'accident corporel de la circulation. Établi par les forces de l'ordre et décrivant les caractéristiques essentielles d'un accident, il est la base alphanumérique indispensable qui permet d'établir le bilan accidentologique et de faire toutes les exploitations des données nécessaires à l'analyse pour aboutir à la définition des enjeux.

Enjeu : un enjeu, au sens de la sécurité routière, est la morbidité, absolue ou relative, d'une cible (lieu, type d'usagers, etc...).

La gravité (gr)

Nombre de tués + nombre de blessés hospitalisés pour 100 accidents corporels, exprimée en %.

La gravité permet d'évaluer les conséquences des accidents.

Usagers vulnérables : Cyclistes et piétons qui sont particulièrement vulnérables dans la circulation des usagers motorisés

ACCIDENTALITÉ - ÎLE-DE-FRANCE

6. Accidentalité Île-de-France

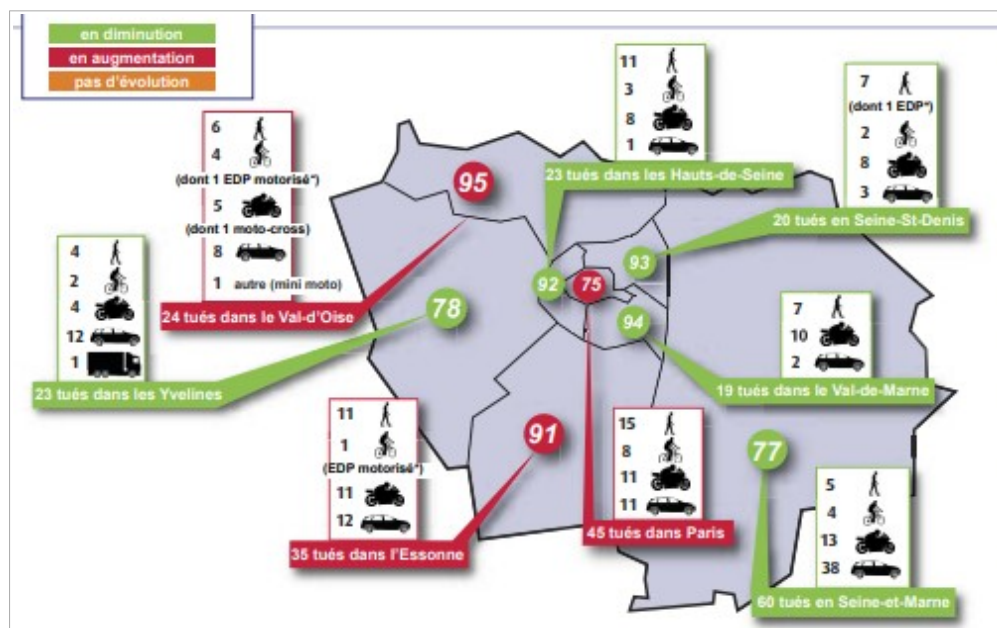
En 2020, **249** personnes tuées en Île-de-France (-18%)

→ **106** (116 en 2019) dans l'agglomération parisienne (75, 92, 93 et 94).

→ **23** personnes dans les Hauts-de-Seine (pour une population de 1,606 million en 2019 et une densité de 9 200 hab./km²) ou 21,7% de l'agglomération parisienne, soit 9,2% de l'ensemble des accidents mortels en Île-de-France.

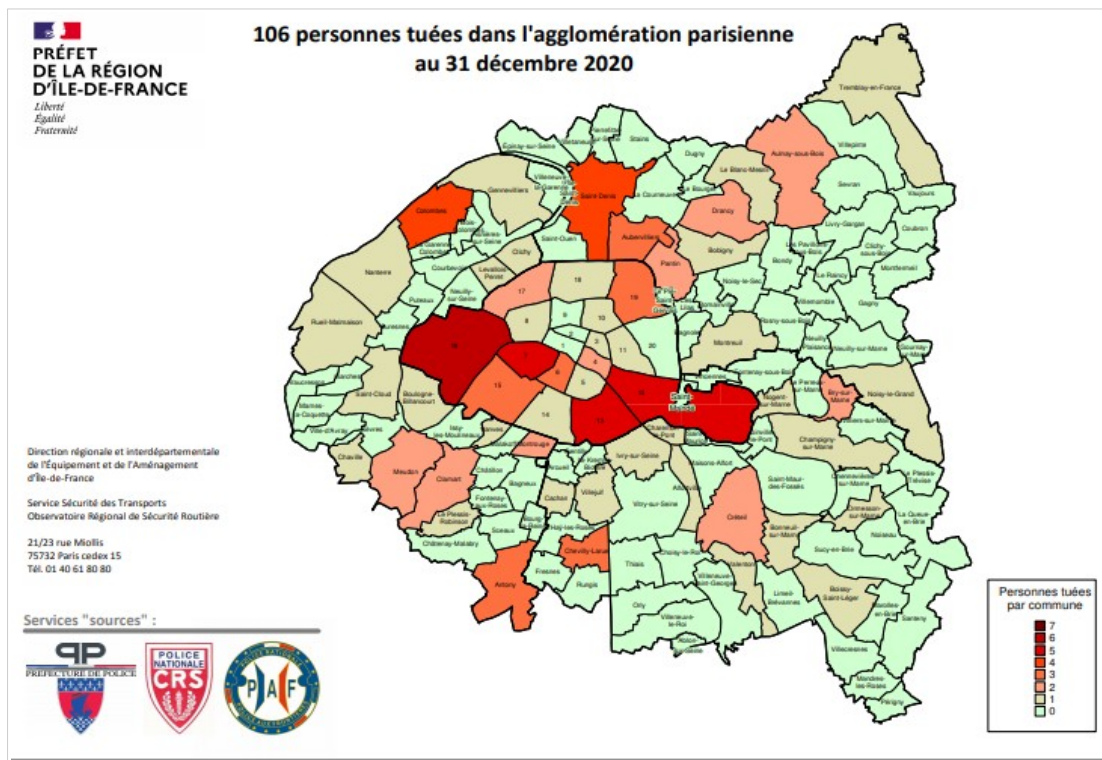
Usagers tués en IDF selon la catégorie d'âge et le mode de transport

Année	0	15	18	25	45	65	Âge indéterminé et plus	Total année	Part en %	Différence 2020 / 2019
	- 14 ans	- 17 ans	- 24 ans	- 44 ans	- 64 ans					
ou EDP*	4		8	9*	11	32	2	66	26 %	- 8
ou EDP motorisé*	3		2	7*	8	4*		24	10 %	+ 7
		3	16	30	18	2		70	28 %	- 11
	2		21	26	25	14		87	35 %	- 6
					1			1	0,5%	+ 1
Autres usagers (mini moto)			1					1	0,5%	- 1
Total année 2020	9	3	48	72	63	52	2	249		- 18
Part (en %)	4 %	1 %	19 %	29 %	25 %	21 %	1 %		100 %	



Source : http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/driea_barometre_securite_routiere_idf

ACCIDENTALITÉ - ÎLE-DE-FRANCE



http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/driea_barometre_securite_routiere_idf

Source :

7. Les Hauts-de-Seine

1 Caractéristiques du département

→ 1 603 268 habitants (Insee 2019)



→ Le plus petit (176 km²) et le plus densément peuplé de France (9 129 hab/km²) après Paris.

→ Représente 13,2% de la population francilienne répartie sur 36 communes et seulement 1,5% du territoire de la région Île-de-France.

2 Le réseau routier

→ 37 km d'autoroutes,

→ 22 km de routes nationales,

→ 32 km de routes départementales,

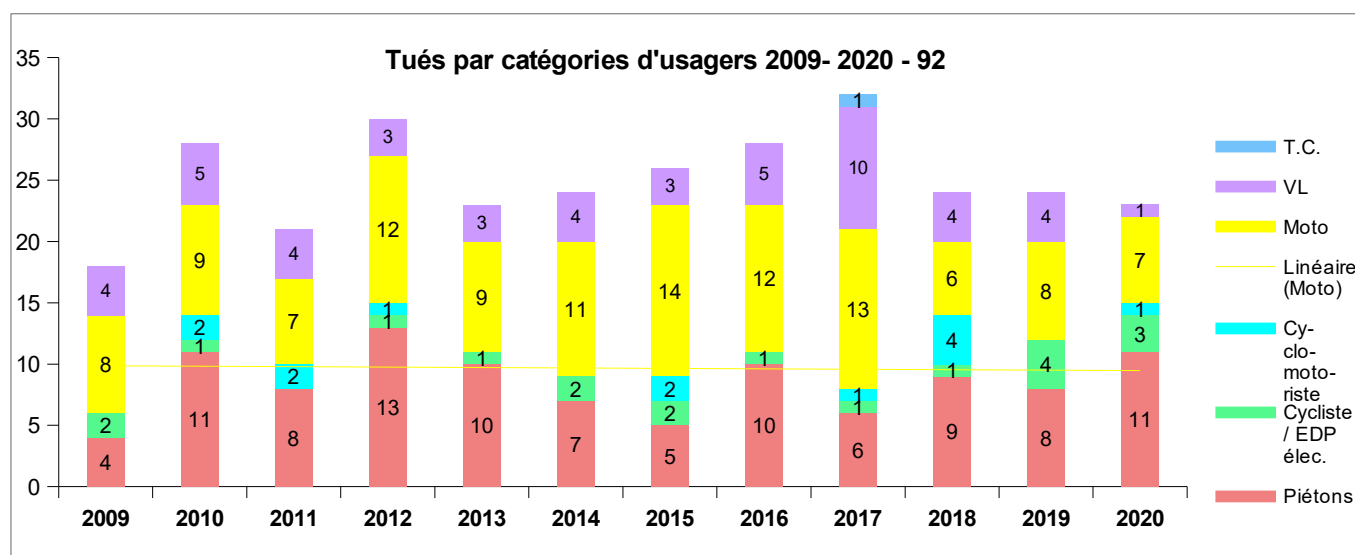
→ près de 1 850 km de voies communales

→ 1^{er} département de France en km de tunnels de plus de 300 m (22,5 km).

3 Evolution du nombre d'accidents et de victimes

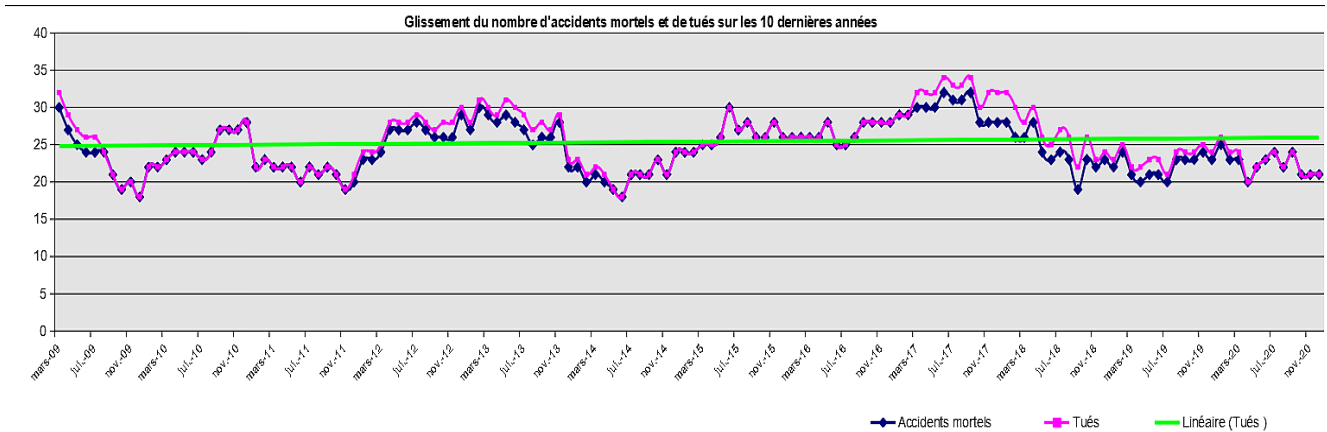
Année	Accidents	Tués	Blessés	BH	Tués France Métropolitaine
2016	2 872	28	3 310	461	3 477
2017	2 628	32	3 030	529	3 448
2018	2 520	25	2 907	456	3 248
2019	2 523	25	2 866	430	3 244
2020*	1 747	23	1 985	299	2 541*

* Le caractère exceptionnel de cette baisse est à relativiser en raison du contexte de crise sanitaire ayant entraîné des mesures de restrictions de déplacements qui ont eu des effets massifs sur la baisse du trafic routier.



ACCIDENTALITÉ - HAUTS-DE-SEINE

4 Evolution des tués par mois de 2009 à 2020



5 Bilan 2020

23 accidents mortels et **23** personnes tuées.

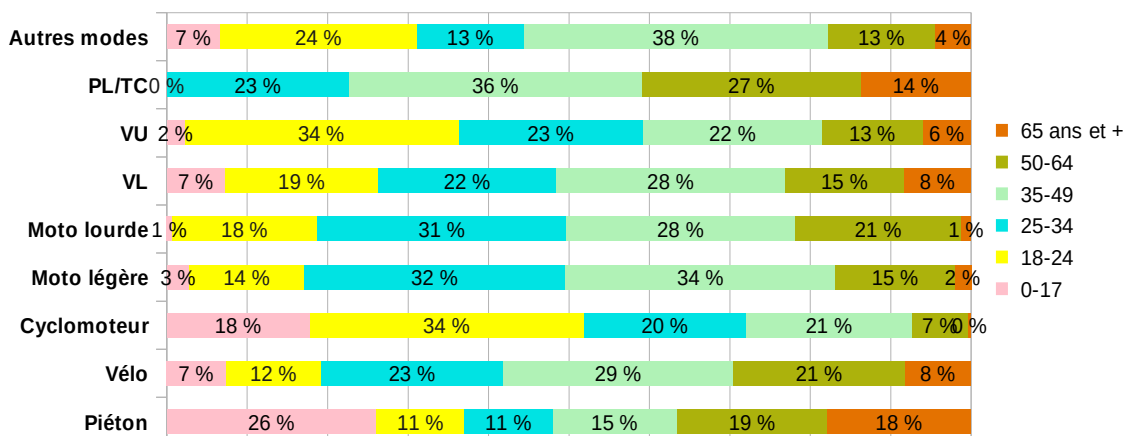
- ➔ 11 piétons (48%) ;
- ➔ 3 cyclistes (13 %) ;
- ➔ 8 usagers de 2RM (35 %) ;
- ➔ 1 usager de véhicule léger (5 %) ;
- ➔ 19 victimes de **sexe masculin** ;
- ➔ 18 victimes (82 %) résidaient dans le **92**.

6 Blessés par âge et catégories d'usagers 2019

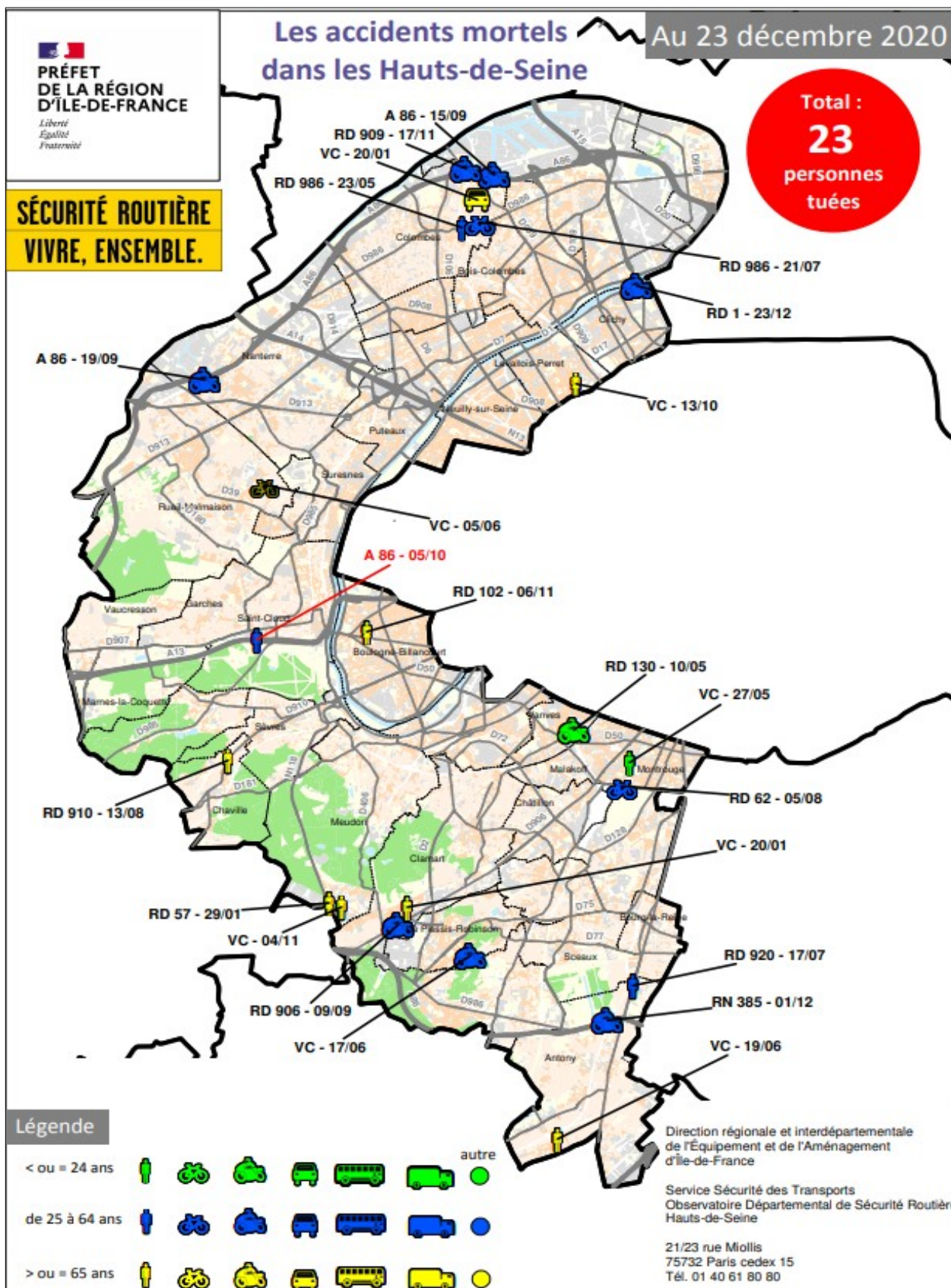
- ➔ 2 446 accidents corporels de la circulation routière
- ➔ 2 616 blessés légers et 223 blessés hospitalisés.

Piétons (notamment les moins de 15 ans et les plus de 65 ans), ainsi que les usagers de deux-roues (cyclistes, cyclomotoristes et motards) restent les usagers les plus vulnérables dans ce département très urbain.

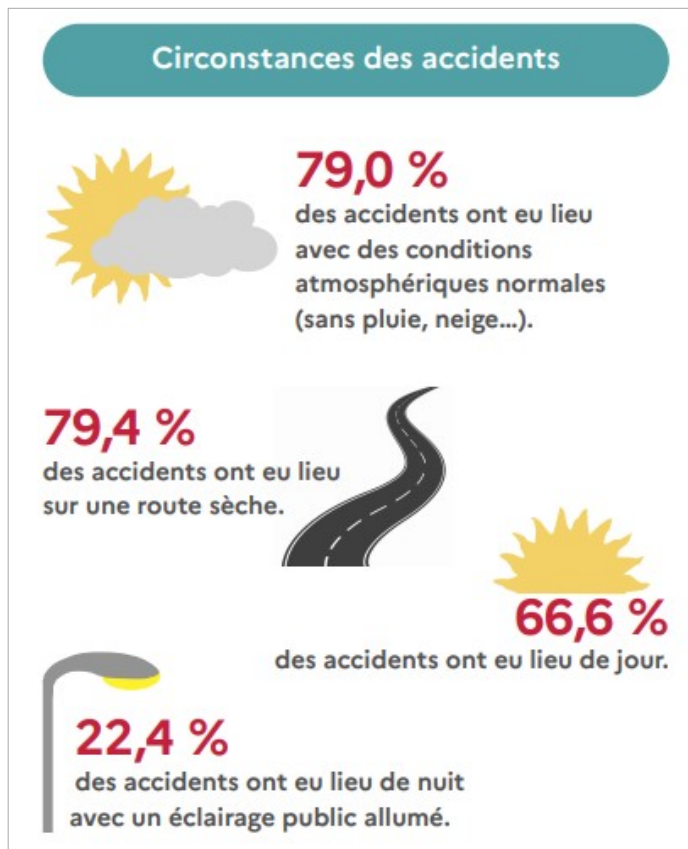
Part des blessés (BL+BH) 2019 -92



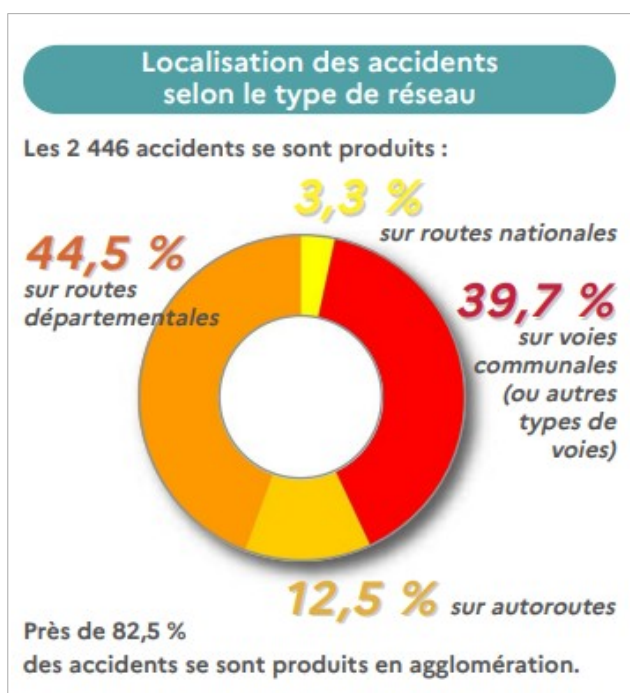
La carte ci-après référence la localisation géographique des tués qui se sont produits sur l'ensemble des réseaux routiers du département au cours de l'année 2020.



7 Circonstances des accidents selon les jours et conditions atmosphériques (2019)



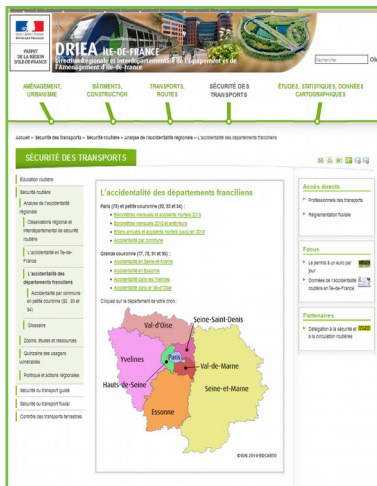
8 Répartition des accidents par type de réseau



9 Bilan et sources de l'accidentalité

Le bilan des accidents corporels de la circulation routière dans les Hauts-de-Seine consultable en version électronique sur les sites internet de la DRIEAT Île-de-France.

*(<http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/accidentalite-dans-les-departements-de-petite-a4997.html>)



Le bilan des accidents corporels de la circulation routière au niveau national est consultable en version électronique sur le site internet <https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr>



8. Les contrôles routiers

1 Le Plan Départemental de Contrôles Routiers

Le versant répressif de la politique de sécurité routière, représenté par le plan départemental de contrôles routiers (PDCR), est indispensable au PDASR.

Dans les Hauts-de-Seine, ce plan est établi sous l'autorité du préfet avec l'ensemble des forces de l'ordre (DTSP, CRS), mais aussi avec tous les acteurs concernés et en étroite collaboration avec le procureur de la République.



Il vise à adapter les contrôles et les actions de prévention aux enjeux départementaux de sécurité routière et à optimiser les moyens d'action.

2 Programmation du déploiement du contrôle automatisé

L'année 2020 a été marquée par :

1. le remplacement prioritaire des radars fixes détruits ou endommagés,
2. la modernisation du parc des radars,
3. une extension progressive du dispositif d'externalisation de la conduite des voitures radars, avec le déploiement des véhicules dans 7 nouvelles régions correspondant à 50 départements.

Le parc total des voitures-radar comprend **385 véhicules** au 1^{er} janvier 2021 :

- ➔ 302 sont à la disposition des forces de l'ordre,
- ➔ 83 sont à la disposition des opérateurs privés de conduite externalisée (223 fin 2021).



Le déploiement des équipements radars automatisés devrait se poursuivre en 2021, en tenant compte des évolutions technologiques des appareils permettant d'assurer la sécurisation des routes de manière plus globale, avec notamment l'emploi des radars tourelles.

Plusieurs orientations sont envisageables pour redynamiser la politique locale :

- La pose de radars tourelles en lieu et place de radars fixes détruits ou dégradés.
- Proposer de nouveaux sites d'implantation pour intégrer l'expérimentation des radars tourelles.

Les **radars urbains** toujours en expérimentation ne seront déployés qu'à partir de fin 2021 voire 2022 dans les zones urbaines, et ponctuellement sur les routes bidirectionnelles à deux voies lorsqu'il n'aura pas été possible de poser un radar tourelle.

CONTRÔLES ROUTIERS ET RADARS

3 Orientation pour l'activité «radars» dans les Hauts-de-Seine



En 2019/2020 : 4 nouveaux sites ont fait l'objet au niveau central (Département du contrôle automatisé) d'une remontée d'une demande d'installation de radars .

Après études, le département du contrôle automatisé (DCA) a estimé que les deux sites proposés (Antony et Neuilly-sur-Seine) n'étaient pas éligibles à l'installation de radars tourelles. Ces sites sont en attente de la fin de l'expérimentation des radars urbains et de leur déploiement.

En cours : Issy-les-Moulineaux, Neuilly-sur-Seine (nouvelle voie)

A l'étude : Boulogne-Billancourt, Courbevoie, Châtenay-Malabry, Antony (nouvel axe)

4 Implantation des radars dans les Hauts-de-Seine

	Nombre de radars fixes	
	National	Hauts-de-Seine
Radar vitesse (ETF)	1 993	21 (implantés sur 17 communes) + 15 en tunnel (2 communes)
Radar feu rouge (ETFR)	695	9 (sur 7 communes)
Vitesse moyenne (ETVM)	102	2 (autoroute A13)
Discriminant	407	1
Franchissement PN	78	néant
	3 275	48



En 2020, **8** radars ont subi une légère dégradation (vitre occultée) dont 1 vandalisé 5 fois (Clamart). **2 ETFR** ont été lourdement vandalisés.

En 2019, **12** radars ont subi une légère dégradation (vitre occultée) dont 3 à multiples reprises (Issy-les-Moulineaux (7), Clamart (5) et Marnes la Coquette (3)).

2 radars ont été lourdement vandalisés (Clamart et Saint-Cloud).

CONTRÔLES ROUTIERS ET RADARS

Les radars implantés dans le département des Hauts-de-Seine



5 Les radars pédagogiques

23 radars pédagogiques implantés sur 17 communes par les services des infrastructures routières de l'EPI 78-92 (cf. carte des radars) en remplacement des panneaux existant ou en avertissement des nouveaux systèmes.



6 Bilan des infractions



Source : Icare.gouv.fr

2020	Nbre Infractions 92	Observations
Radar vitesse (ETF)	261 487	91 % du volume (238 637) lié à une vitesse inférieure à 20 km/h. 1,5 % du volume grand excès de vitesse > 40 km/h
Discriminant (ETD) (Marnes-la-Coquette)	3 653	
Radar feu rouge (ETFR)	17 230	Le dimanche est le jour où l'arrêt au feu est le plus respecté.
Embarqué (ETE) : • DTSP et CRS	49 262 (vitesse Mobile et vitesse Embarqué)	14 % en agglomération 43 387 liées à une vitesse inférieure à 20 km/h dont 50% sur autoroute.

7 Le dispositif Éthylotest Anti-Démarrage (EAD)²



En 2019, les forces de l'ordre ont constaté 115 385 délits d'alcoolémie soit 17,6% des délits routiers.

L'installation d'un éthylotest anti-démarrage sous conditions, permet aux conducteurs passibles d'une suspension de permis sous l'empire d'un état alcoolique, de bénéficier d'un maintien de leur droit à conduire avec obligation d'installer sur leur

véhicule cet équipement.

Dans les Hauts-de-Seine, deux sociétés sont agréées³ pour procéder à cette installation :

² décret du 17 septembre 2018

³ Liste nationale : <https://www.securite-routiere.gouv.fr/reglementation-liee-lusager/conducteurs-avec-ead/liste-nationale-des-installateurs-ead>

9. Bilan PDASR 2020

Au vu du contexte sanitaire (Covid 19), plusieurs projets de prévention programmés par nos différents acteurs et partenaires (Éducation nationale, collectivités territoriales, associations, entreprises...) ont été annulés.

À l'échelle régionale, la « Quinzaine régionale des usagers vulnérables » initiée par la DRIEAT qui devait se tenir en mai puis en octobre 2020 a été annulée.

Les « Journées de la sécurité routière au travail » (actions en entreprise) ont été reportées semaine du 16 au 20 novembre mais réalisées à minima.

1 Projets retenus

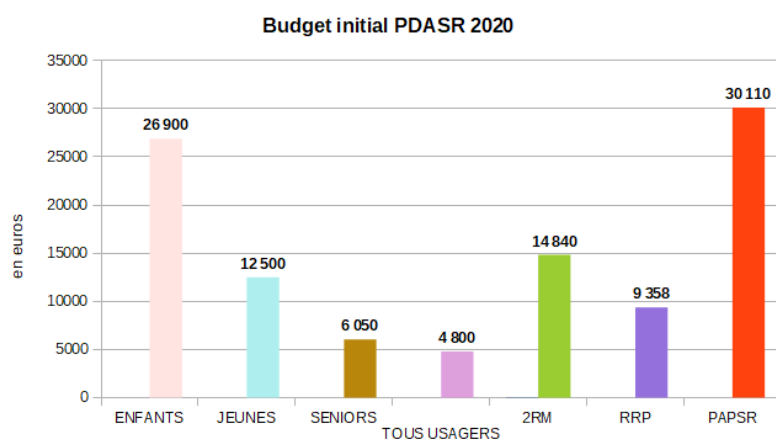
70 projets initialement retenus

- ➔ 44 actions reconduites,
- ➔ 18 nouveaux projets dont 2 à destination des seniors, 5 pour les jeunes et 3 pour les « Tout usagers »,
- ➔ 15 communes des Hauts-de-Seine, 21 associations de sécurité routière, 2 entreprises et 4 lycées et collège professionnels.

	2017	2018	2019	2020
Nombre de dossiers déposés	85	76	65	74
Nombre de projets subventionnés	66	73	61	70

2 Dotation budgétaire

Inscrit au Budget Opérationnel de Programme 207 — action 2 (BOP), le PDASR 2020 des Hauts-de-Seine a bénéficié d'une dotation budgétaire (dot 1 et 2) de 87 581€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.



Suite à déprogrammation de projets initialement subventionnés, le montant des engagements juridiques (actions) s'établit à 50 798€.

S'ajoute l'achat de 2 nouveaux simulateurs, de matériels de prévention (goodies) et de crédits de maintenance pour le fonctionnement du PAPSR, d'un montant total de 30 110€.

3 Focus actions sécurité routière 2020

L'année 2020 restera marquée par la crise sanitaire et à ses nombreuses conséquences.

Les différentes périodes de confinement ont fait diminuer significativement les actions événementielles.

Aussi, nous vous présentons quelques partenaires (liste non exhaustive) qui ont pu réaliser certaines de leurs actions, en tenant compte des gestes barrières.

Actions au profit des enfants et/ou adolescents en milieu scolaire

- ◆ AFTC
- ◆ Ville de Châtillon
- ◆ Ville de Montrouge
- ◆ Le Conseil départemental
- ◆ Actions au profit des enfants ou des adolescents
- ◆ ASVP Ville d'Issy les Moulineaux
- ◆ Ville Puteaux
- ◆ Ville de Suresnes
- ◆ Ville de Bois-Colombes



Actions en milieu étudiants

- ◆ WIMO OV
- ◆ Avenir Santé
- ◆ Cap Magellan



Actions spécifiques à destination des deux-roues motorisés (2 RM)

- ◆ CASIM 78
- ◆ Les 50 en Furie
- ◆ Ville de Courbevoie
- ◆ Association Le Gao de Nanterre



Actions au profit du grand public

- ◆ CLAVIM
- ◆ CODEP 92
- ◆ Cap Magellan



Actions en milieu professionnel

- ◆ ONERA
- ◆ VIA MOBILITE
- ◆ WIMO OV
- ◆ OCCRI



10. Appel à projets 2021

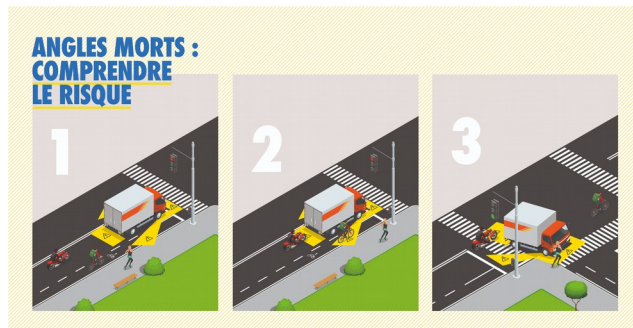


1 Perspectives

Le PDASR 2021 reprend tous les enjeux du DGO 2018-2022 et a fait l'objet d'une attention particulière quant à l'enjeu des « usagers vulnérables » que sont les piétons notamment seniors et les 2 roues-motorisés qui paient un lourd tribut dans notre département. Cette situation impose de cibler prioritairement ces populations fragiles sans occulter pour autant les autres enjeux dont celui des jeunes et du risque routier professionnel.

2 Les Enjeux

a) Le partage de la voirie : Les usagers vulnérables



Sur la route, les vélos, motos, scooters, engins de déplacement personnel motorisés et piétons sont plus petits et moins visibles qu'une voiture pour les conducteurs de véhicules lourds, et se retrouvent ainsi facilement hors de leur champ de vision, dans leurs angles morts.

Ces zones dont les usagers vulnérables méconnaissent souvent l'ampleur, sont à l'origine d'accidents graves, parfois

mortels.

LES CHIFFRES CLÉS

- 3% des accidents mortels sont dus à un angle mort.
- 10% des accidents mortels de piétons sont dus à un angle mort.
- 3% des accidents mortels d'usagers d'un deux-roues motorisé sont dus à un angle mort.
- 8% des accidents mortels de cyclistes sont dus à un angle mort.

Source : ONISR, 2015

Poids-lourds, bus, cars doivent depuis le **19 novembre 2020**, apposer une signalisation matérialisant leurs angles morts, pour mieux les indiquer aux usagers vulnérables qui circulent à proximité.

Source : securite-routiere.gouv.fr

- Les piétons

Les personnes âgées font partie des usagers les plus impliqués dans des accidents mortels dont ils en sont les victimes en tant que piétons. L'altération des capacités cognitives et physiques avec l'âge entraîne logiquement une diminution de l'attention, de la vigilance et de la perception des risques.

Dans les Hauts-de-Seine, le nombre de personnes tuées parmi les piétons (11/23), notamment les plus de 65 ans, reste préoccupant.

- Les cyclistes

Le développement des modes doux de déplacement a modifié la répartition des usagers de la route avec un accroissement de la mobilité piétonne et cycliste notamment en milieu urbain. D'ailleurs, les analyses statistiques démontrent une prévalence de l'insécurité routière concernant cette population d'usagers vulnérables.

On aime beaucoup votre grand optimisme, mais laissez-le ici avant de prendre votre vélo.

SECURITE ROUTIERE

- Les EDPM



Trottinette électrique, monoroue, gyropode, hoverboard : les nouveaux engins de déplacement personnel motorisés (EDPM), comme les autres usagers, doivent appliquer **depuis juillet 2020**, les règles du code de la route qui garantissent leur sécurité et celle des autres.

- Les deux-roues motorisés

En 2019, les usagers de deux-roues motorisés (2RM) représentent :

➔ 41% des tués (**8/23 dans le 92**) alors qu'ils ne représentent que 1,6 % du trafic total.



➔ Les hommes représentent 93 % des conducteurs de moto tués.

➔ 41% des tués ont entre 18 et 34 ans.

➔ 73% des motocyclistes sont présumés responsables des accidents mortels dans lesquels ils sont impliqués (ONISR 2019).

Deux tranches d'âge sont particulièrement impactées dans les accidents des 2RM : les 14-17 ans (2RM inférieures à 50 cm³) et les 45-59 ans (2RM supérieures à 50 cm³).

La circulation inter-file⁴



L'expérimentation de la CIF a été lancée sur 8 départements où cette pratique était la plus répandue en France (région Île-de-France, Bouches-du-Rhône, Gironde et Rhône).

Les objectifs :

- Fixer des règles homogènes à la pratique de la CIF sur l'ensemble du territoire national ;
- Mieux partager l'espace de circulation entre tous les usagers du réseau cible ;
- Évaluer si ces règles sont bénéfiques pour la sécurité des usagers 2RM et 4RM;
- Dans le cas d'une généralisation, enseigner les règles de la CIF lors de l'apprentissage de la conduite quel que soit le véhicule motorisé utilisé.

Elle a pris fin au 31 janvier 2021.

⁴ Décret no 2015-1750 du 23 décembre 2015 portant expérimentation de la circulation inter-file

b) Le risque routier professionnel


Conduire est déjà un acte de travail !

Les préfetures ont été invitées à encourager auprès des entreprises locales, à signer les 7 engagements au service de la sécurité routière (Appel du 11 octobre 2016).


SÉCURITÉ ROUTIÈRE AU TRAVAIL

LES ACTIFS FRANÇAIS ET LE RISQUE DE SOMNOLENCE EN 2019

EN RAISON D'UN MANQUE OU D'UNE MAUVAISE QUALITÉ DE SOMMEIL, ILS RENCONTRENT DES PROBLÈMES D'INATTENTION OU D'IRRITABILITÉ



78%
AU TRAVAIL



70%
AU VOLANT

À ce jour, environ 1 226 entreprises, représentant plus de 3 millions de salariés, se sont engagées officiellement dans cette démarche.

Dans les Hauts-de-Seine, IBM France (Bois-Colombes) a signé en juin 2018 la Charte d'engagement.



c) Les Jeunes et la conduite

Les jeunes constituent un enjeu identifié au niveau national et décomposé en trois classes d'âges (14-17, 18-24 et 25-29 ans) avec chacune leur spécificité. Les 15-17 ans sont principalement victimes en tant que cyclomotoristes et passagers de voitures.

Sur la période quinquennale 2014-2018, les Hauts-de-Seine enregistrait 584 accidents corporels dont 5 tués et 83 blessés hospitalisés parmi les jeunes de 15 à 17 ans (source ONISR-BAAC).

1/ Orientations pour l'enjeu Jeunes :

- x Mobiliser les structures éducatives, culturelles et sportives,
- x Promouvoir la conduite accompagnée (AAC),
- x Développer l'information envers les jeunes, mais aussi envers les parents, sur la prise de risque, la vitesse, l'alcool et les stupéfiants,
- x Impliquer le public féminin comme vecteur de prévention vis-à-vis de l'utilisateur masculin.

En France, chaque semaine, 10 jeunes âgés de 18 à 24 ans meurent sur la route. Plus de 13 000 jeunes ont été blessés en 2018 suite à un accident de la route.

COMMENT ACQUÉRIR VOS 12 POINTS ?

Tous nouveaux permis obtenus est un permis probatoire. Pour acquérir vos 12 points, vous devez passer un examen de conduite au sein d'un centre agréé. La délivrance des 12 points est automatique à la fin de la période probatoire.

Vous devez être en possession d'un permis probatoire de la conduite au sein d'un centre agréé. La délivrance des 12 points est automatique à la fin de la période probatoire.

Sur la route, chaque prise de liberté avec la règle, chaque comportement à risque avec moi-même ou pour les autres, coûte de vos passagers et celui des autres usagers de la route.

Être bien connecté des risques et adopter une conduite responsable, voilà le meilleur moyen d'éviter des drames.

JEUNES CONDUCTEURS
PRENDRE LA ROUTE EN TOUTE SÉCURITÉ

En savoir plus ?
sécurité-routiere.gouv.fr




d) Les Jeunes et la conduite après usage de substances psycho-actives



La conduite est une tâche complexe qui nécessite des capacités perceptives, motrices, cognitives et des aptitudes comportementales. Or la France demeure un des pays les plus consommateurs d'alcool et de stupéfiants.

Les **18-24 ans** sont quant à eux, les principales victimes en tant qu'automobilistes, en grande majorité des hommes conducteurs (inexpérience, excès de vitesse, sur-occupation des véhicules, consommation d'alcool...). L'alcool est présent dans un cas mortel sur trois. En ce qui concerne les stupéfiants, ils sont présents dans 21 % des accidents.

2/ Orientations d'actions alcool et stupéfiants:

RETENIR UN AMI QUI A BU
CONSEIL N°9 : AGITEZ LE SPECTRE DU RETRAIT DE PERMIS

SI TU PENSES DE VALAVER MAINTENANT, TU VEUX TE CHIFFER, PASSE D'ARRÊTÉ ET ON RETIENT LE PERMIS. TU COUP, ON T'ARRÊTE. TU SE ENTRA, ON T'ARRÊTE EN ARRÊTÉ AU PERMIS. DE LA JURE, QU'IL SE PENSE, PASSE, ET C'EST TOI NE PASSE. TES VIEUX TROUS, JURE, TOI EST PAS ENTRA. C'EST ÇA QU'IL VEUX ?



QUAND ON TIEN À QUELQUUN, ON LE RETIENT.

SECURITE ROUTIERE
TOUS RESPONSABLES

- x Promouvoir et valoriser le principe du conducteur sobre désigné,
- x Informer, sensibiliser, mobiliser, contrôler les débiteurs d'alcool,
- x Impliquer les organisateurs de soirées et l'ensemble des milieux associatifs, étudiants et festifs,
- x Mobiliser les entreprises, les collectivités territoriales et

les professionnels de la santé sur le risque alcool.

Dans les Hauts-de-Seine, sur les 23 accidents mortels, 1 seul conducteur était dépisté positif aux stupéfiants. Quant aux autres victimes, aucune présence d'alcool n'a été décelée.



L'alcool est une des principales infractions mortelles sur les routes en France.

Chaque année en France, plus de 1 000 personnes perdent la vie sur les routes dans un accident avec un taux d'alcool illégal.

Ces décès pourraient être évités si tous les conducteurs respectaient strictement la limitation légale de l'alcoolémie au volant : 0,5 gramme d'alcool par litre de sang (0,25 mg/l d'air expiré) et 0,2 gramme d'alcool par litre de sang (0,1 mg/l d'air expiré) pour les permis probatoires.

LES PRINCIPALES INFRACTIONS AU CODE DE LA ROUTE

Code	Libellé	Sanction
A1	Conduite en état d'ivresse	12 mois de prison et 15000 € d'amende
A2	Conduite avec un taux d'alcool illégal	3 mois de prison et 4500 € d'amende
A3	Conduite avec un taux d'alcool illégal	3 mois de prison et 4500 € d'amende
A4	Conduite avec un taux d'alcool illégal	3 mois de prison et 4500 € d'amende
A5	Conduite avec un taux d'alcool illégal	3 mois de prison et 4500 € d'amende
A6	Conduite avec un taux d'alcool illégal	3 mois de prison et 4500 € d'amende
A7	Conduite avec un taux d'alcool illégal	3 mois de prison et 4500 € d'amende
A8	Conduite avec un taux d'alcool illégal	3 mois de prison et 4500 € d'amende
A9	Conduite avec un taux d'alcool illégal	3 mois de prison et 4500 € d'amende
A10	Conduite avec un taux d'alcool illégal	3 mois de prison et 4500 € d'amende
A11	Conduite avec un taux d'alcool illégal	3 mois de prison et 4500 € d'amende
A12	Conduite avec un taux d'alcool illégal	3 mois de prison et 4500 € d'amende
A13	Conduite avec un taux d'alcool illégal	3 mois de prison et 4500 € d'amende
A14	Conduite avec un taux d'alcool illégal	3 mois de prison et 4500 € d'amende
A15	Conduite avec un taux d'alcool illégal	3 mois de prison et 4500 € d'amende
A16	Conduite avec un taux d'alcool illégal	3 mois de prison et 4500 € d'amende
A17	Conduite avec un taux d'alcool illégal	3 mois de prison et 4500 € d'amende
A18	Conduite avec un taux d'alcool illégal	3 mois de prison et 4500 € d'amende
A19	Conduite avec un taux d'alcool illégal	3 mois de prison et 4500 € d'amende
A20	Conduite avec un taux d'alcool illégal	3 mois de prison et 4500 € d'amende
A21	Conduite avec un taux d'alcool illégal	3 mois de prison et 4500 € d'amende
A22	Conduite avec un taux d'alcool illégal	3 mois de prison et 4500 € d'amende
A23	Conduite avec un taux d'alcool illégal	3 mois de prison et 4500 € d'amende
A24	Conduite avec un taux d'alcool illégal	3 mois de prison et 4500 € d'amende
A25	Conduite avec un taux d'alcool illégal	3 mois de prison et 4500 € d'amende
A26	Conduite avec un taux d'alcool illégal	3 mois de prison et 4500 € d'amende
A27	Conduite avec un taux d'alcool illégal	3 mois de prison et 4500 € d'amende
A28	Conduite avec un taux d'alcool illégal	3 mois de prison et 4500 € d'amende
A29	Conduite avec un taux d'alcool illégal	3 mois de prison et 4500 € d'amende
A30	Conduite avec un taux d'alcool illégal	3 mois de prison et 4500 € d'amende
A31	Conduite avec un taux d'alcool illégal	3 mois de prison et 4500 € d'amende
A32	Conduite avec un taux d'alcool illégal	3 mois de prison et 4500 € d'amende
A33	Conduite avec un taux d'alcool illégal	3 mois de prison et 4500 € d'amende
A34	Conduite avec un taux d'alcool illégal	3 mois de prison et 4500 € d'amende
A35	Conduite avec un taux d'alcool illégal	3 mois de prison et 4500 € d'amende
A36	Conduite avec un taux d'alcool illégal	3 mois de prison et 4500 € d'amende
A37	Conduite avec un taux d'alcool illégal	3 mois de prison et 4500 € d'amende
A38	Conduite avec un taux d'alcool illégal	3 mois de prison et 4500 € d'amende
A39	Conduite avec un taux d'alcool illégal	3 mois de prison et 4500 € d'amende
A40	Conduite avec un taux d'alcool illégal	3 mois de prison et 4500 € d'amende
A41	Conduite avec un taux d'alcool illégal	3 mois de prison et 4500 € d'amende
A42	Conduite avec un taux d'alcool illégal	3 mois de prison et 4500 € d'amende
A43	Conduite avec un taux d'alcool illégal	3 mois de prison et 4500 € d'amende
A44	Conduite avec un taux d'alcool illégal	3 mois de prison et 4500 € d'amende
A45	Conduite avec un taux d'alcool illégal	3 mois de prison et 4500 € d'amende
A46	Conduite avec un taux d'alcool illégal	3 mois de prison et 4500 € d'amende
A47	Conduite avec un taux d'alcool illégal	3 mois de prison et 4500 € d'amende
A48	Conduite avec un taux d'alcool illégal	3 mois de prison et 4500 € d'amende
A49	Conduite avec un taux d'alcool illégal	3 mois de prison et 4500 € d'amende
A50	Conduite avec un taux d'alcool illégal	3 mois de prison et 4500 € d'amende

De savoir plus ?
[securite-routriere.gouv.fr](https://www.securite-routriere.gouv.fr)

Securite Routiere
 VIEUX CHIFFRES

3 Accompagnement des actions de prévention:

59 dossiers déposés:

- ➔ 8 communes des Hauts-de-Seine et de 2 demandes émanant d'associations mandatées par l'Éducation nationale (*lycées professionnels et collèges*).
- ➔ 10 nouveaux projets sont mis en œuvre dont 3 à destination des seniors, 2 en faveur des jeunes (nouvelles mobilités) et 4 pour les usagers vulnérables (dont 1 pour les 2RM).

L'ensemble des projets ont été subventionnés, la répartition suivante a été adoptée :

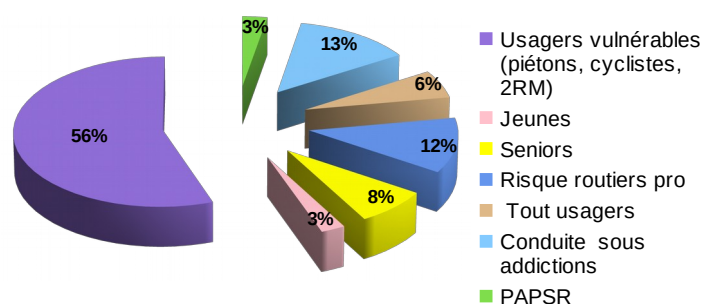
- ✓ une subvention comprise entre 300 et 800€ pour 25 projets,
- ✓ une subvention de 1 000€ à 1 500€ pour la majorité des actions,
- ✓ une subvention de 5 000€ accordée pour le « Savoir rouler à vélo »,
- ✓ Enfin, une subvention de 10 000€ pour l'action « La Caravane de la sécurité routière » au profit des collégiens du département (partenariat privilégié avec le Conseil départemental qui finance cette action à hauteur de 100 000€ et de l'Inspection académique),
- ✓ une réserve minimale comprenant la logistique du pôle sécurité routière 92.

Nota : les actions subventionnées au titre du PDASR 2021 sont répertoriées en annexe. D'autres actions pourraient être prises en compte dans le courant de l'année suivant l'évolution de la consommation budgétaire et du contexte sanitaire.

4 Budget prévisionnel

Budget prévisionnel⁵ (BOP 207 -action 2) attribué à l'UD 92 (PAPSR) par la DRIEAT dans le cadre de la ventilation du budget régional : 93 400 euros (87 581€ en 2020).

Ventilation du budget 2021 par enjeu en %



L'ensemble des dossiers représente une demande globale d'un montant de 125 000€ pour une capacité à engagée bien supérieure au budget disponible .

⁵ Ce budget prévisionnel est donné à titre indicatif et peut-être modifié et/ou revu à tout moment, suivant le montant alloué par l'État à chaque phase de dotation.

CONCLUSION

Les actions programmées et inscrites au plan départemental 2020 n'ont pu être toutes réalisées au regard du contexte sanitaire et des deux périodes de confinement (Covid 19). La reprise de l'activité a été complexe en termes d'organisation et de distanciation sociale.

Le PDASR 2021 tiendra compte de cette particularité au vu des nouveaux projets soumis.

Toutes les initiatives présentées en cours d'année et qui rentrent dans le cadre de la politique publique de sécurité routière conduite par le préfet pourront être soutenues dans la mesure des moyens humains, matériels et financiers. Néanmoins, chaque action fera l'objet d'une évaluation de manière à améliorer les interventions et à partager les bonnes pratiques.

L'objectif global est de sensibiliser le maximum de personnes hors actions de communication.

Pour de plus amples informations sur le PDASR, veuillez contacter :

L'Unité départementale des Hauts-de-Seine de la DRIEAT

Pôle animation de la politique de sécurité routière

☎ **Brigitte LUCAS**

Coordnatrice sécurité routière

brigitte.lucas@developpement-durable.gouv.fr

Tél : 01 40 97 29 21/06 16 61 51 81

ou

☎ **Alain TREMEAUD**

Assistant à la coordinatrice

alain.tremeaud@developpement-durable.gouv.fr

Tél : 01 40 97 29 12/06 74 65 18 88

11. Annexes

1 Intitulé des actions 2021

Les fiches actions répertoriées dans ce tableau ont été retenues pour recevoir une subvention au titre du PDASR 2021 selon les enjeux du DGO :

- ✓ Les usagers vulnérables (piétons, cyclistes, 2RM),
- ✓ Les jeunes,
- ✓ Le risque routier professionnel,
- ✓ Les seniors,
- ✓ Les conduites après usage de substances psychoactives (alcool, stupéfiants)

ENJEU : USAGERS VULNÉRABLES		
Thèmes		
1/ 2RM	Porteurs de projets	Intitulé de l'action
7	Les 50 en Furie	Participation à l'achat d'un simulateur moto Honda et prévention sur le simulateur moto
6	CASIM 78	Moto tutos vidéos pédagogiques
17	CdM 2RM CTCSR 92	Alternative à la sanction
26	AFDM Id F	Stage post-permis de Perfectionnement à la conduite moto

2/ Piétons/Cyclistes/EDPM	Porteurs de projets	Intitulé de l'action
5	Piste Education routière VLG CTCSR 92	Le cycliste et les EDPM (théorie et pratique)
15	ASVP Ville d' Issy-les-Moulineaux	Mise en pratique et validation APER
14	Service des Sports et Office Municipal des Sports d'Issy-les-Moulineaux	Mise en place d'un projet vélo dans le cadre du « Savoir rouler »
1	CLAVIM	Rues aux Enfants, rues pour tous
10	Ville de Malakoff	Prévention et initiation à la trottinette//EDPM
50 51	Ville de Montrouge	Prévention routière- APER Savoir rouler
43 46 47	La Prévention Routière	Éducation Routière dans les écoles primaires Découverte des nouvelles mobilités -EDPM Éducation Routière dans les collèges
28	Ville de Suresnes	Sensibilisation à destination des enfants, des jeunes et des seniors

2/ Piétons/Cyclistes/EDPM	Porteurs de projets	Intitulé de l'action
30	Ville de Bois-Colombes	« A vélo, je tiens a lui mais davantage a ma vie ! »
29	Bicyclaide	Savoir rouler – « connaissances techniques et sécuritaires » + « savoir pédaler » ; partie intégrante du Plan Vélo National
57 58	CODEP 92	Actions vélo seniors Actions vélo jeunes des 4 communes du 92

ENJEU : JEUNES		
	Porteurs de projets	Intitulé de l'action
12	Ville de Courbevoie (11-17 ans)	Formation au permis AM citoyen
11	AFTC (11-17 ans)	« la Tête aussi ça se protège »
19	Ville de Sèvres	Initiation à la conduite et au code de la route
16	Réseau Canopé 92 (EN) Vanves 14-17 ans/18-24 ans	Escape Game « Retour de soirée »
8	Lycée professionnel « les Côtes de Villebon »	Journée de prévention des risques routiers
20	Ville de Sèvres « l' Esc@le	Initiation à la trottinette électrique
25	Préventissim	Enfant attaché = Jeune attaché et sauvé en voiture « <i>Maman, en voiture... Attache-moi !</i> »
27	Ville de Suresnes	Permis 2 Roues (AM)
34 35	WIMOOV	Sensibilisation et de prévention auprès des élèves de cinquième des collèges de Clamart Sensibilisation et de prévention auprès des jeunes de la ville d'Issy-les-Moulineaux
55	Ville de Fontenay-aux-Roses	Jeunes et mobilités
54	Conseil départemental 92	La Caravane de la sécurité routière

ENJEU : Conduite après usage de substances psychoactives		
Alcool/stupéfiants	Porteurs de projets	Intitulé de l'action
23	Préventissim	Présentation, formation à l'utilisation et remise de documents pédagogiques aux Auto-écoles des Hauts-de-Seine
18	Avenir Santé	« Monte ta soirée et évite les accidents de la circulation »
21	Cap Magellan	Alcool, Drogues, Distracteurs et Jeunes
39	WIMOOV	Sensibilisation aux comportements et consommations à risques sur la route et dans la rue, et notamment à l'usage des stupéfiants, auprès des étudiants de l'Université de Nanterre
44	La Prévention Routière	Éducation Routière dans les lycées et CFA
48		Sensibilisation en milieu étudiant / prévention des risques liés à la consommation d'alcool et de stupéfiants

ENJEU : SENIORS		
	Porteurs de projets	Intitulé de l'action
2	OCCRI	Sensibilisation des seniors aux risques routiers
24	Préventissim	« Piétons Seniors, vos nouveaux droits et les nouveaux panneaux de signalisation. Comment se protéger et se déplacer en sécurité ? »
31	Ville de Bois-Colombes	Les seniors invités à repasser le code de la route
52	Automobile Club Association	Atelier de la mobilité « se comprendre pour mieux agir »
53		Atelier de la mobilité « Connaissances niveau 1

ENJEU : RISQUES ROUTIER PROFESSIONNEL		
	Porteurs de projets	Intitulé de l'action
9	VIA MOBILITE	Sensibilisation au risque routier des jeunes
33	WIMOOV	Sensibilisation et de prévention auprès des salariés du Centre Bus RATP de Malakoff,
37		Sensibilisation et de prévention auprès du personnel soignant de l'Hôpital de Garches
38		Sensibilisation et de prévention auprès des salariés du Centre Bus RATP SMR de Vélizy T6,

45	La Prévention routière	Prévention des risques routiers professionnels
59	RATP Fontenay	La sécurité routière au cœur de SRIG
ENJEU : TOUT USAGERS		
	Porteurs de projets	Intitulé de l'action
3	OCCRI	Stage de sensibilisation aux risques routiers
4		Alternative à la sanction
13	CLAVIM	Alternative aux poursuites
22	Cap Magellan	Transhumance : la campagne d'été sur les grands départs en vacances
40	WIMOOV	Sensibilisation et de prévention auprès du grand public et des jeunes à Nanterre sur les comportements à risques, le partage de la rue, les mobilités électriques et le vélo
42		Sensibilisation et de prévention auprès du grand public et des jeunes de Villeneuve-la-Garenne sur les comportements à risques
32	Ville de Bois-Colombes	Sensibilisation aux dangers de la route (Veille de grands départs en vacances)

2 Les IDSR des Hauts-de-Seine



**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement et
des transports d'Île-de-France
Unité départementale des Hauts-de-Seine**

Arrêté DRIEAT IDF 2021-2-027 du 22 juin 2021

portant nomination des intervenants départementaux de sécurité routière

LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE
Chevalier de l'Ordre national du mérite

- Vu la circulaire du délégué interministériel à la sécurité routière, en date du 23 août 2004, relative à la mise en œuvre de la politique locale de sécurité routière ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°IDF-2021-03-29-00020 du 29 mars 2021 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2021-03-31-00013 du 31 mars 2021 du préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Mme la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports de la région Île-de-France, en matière administrative ;
- Vu l'arrêté n° PCI 2021-023 du 31 mars 2021 portant subdélégation de signature à M. le directeur de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, notamment son article 1er ;
- Considérant qu'il y a lieu d'actualiser la liste des intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) des Hauts-de-Seine ;
- Sur proposition du directeur de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la DRIEAT ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Dans le cadre du programme « Agir pour la sécurité routière », mis en place dans le département des Hauts-de-Seine, sont nommés intervenants départementaux de sécurité routière :

187-177 avenue Joliot Curie 92000 Nanterre
Standard : 01 40 97 23 08
www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

1/3

M. ALLART Bruno
M. ATCHAOUI Karim
M. BAUDEAU Mickael
M. BERTHAUT Alain
M. BRISSARD Michel
Mme CHAMPENOIS Jennifer
M. CHRISTMANN Laurent
M. CONRARD Jean-Louis
Mme DINAY-TOUPANCE Colette
Mme DOMINOY Céline
Mme DUMONT Stéphanie
M. ELRIZ Djénné
M. FARINAS Laurent
M. GOLFIER Fabien
M. GUISEPPACCI David
M. HEITZ Xavier
M. HENRY Morgan
M. IGUERDJIDJENE Hamza
M. JEANNE Anthony
M. KHAIF Mohamed
M. LAGAILLARDE Hervé
M. LAGRAA Ahmed
M. LEGRAND Xavier
M. LE NOUY Gilbert
Mme LE POMMERAY Claudine
M. LESIEUR Eric
M. LEVENES Jacques
M. LOPEZ Serge
Mme MAGANA Anabel
M. MASCATO José
M. METTE Thomas
M. MIKOL Jean-Pierre
M. MURAT Hervé
M. NORBERT Olivier

M. OSZENDA Michel
M. OSZENDA Roland
M. OUALLI Xavier
M. PELTIER Jérôme
M. REDON Denis
Mme ROUSSELIERE Sylvie
Mme SCHANEN Céline
M. SIGONNEAU Nicolas
Mme TIFEAU Timothée
M. TREMEAUD Alain
M. VASSARD Philippe
M. VELOUPOULE Thierry
M. VERDET Thierry
Mme ZAGRODNICKI Isabelle

2021-2-027

187-177 avenue Joliot Curie 92000 Nanterre
SESIR/PAPSR
01 40 97 23 21
www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

2/3

2021-2-027

ARTICLE 2 :

La présente liste abroge et remplace toutes les listes publiées antérieurement.

ARTICLE 3 :

L'engagement des IDSR est valable pour une durée de deux ans à compter de la date du présent arrêté. Il pourra être renouvelé sur leur demande, en fonction de leur implication dans le programme « Agir pour la sécurité routière ».

ARTICLE 4 :

Les IDSR s'engagent à participer aux actions de prévention proposées par la préfecture, en partenariat avec les collectivités territoriales, dans le cadre du programme « Agir pour la sécurité routière ». Ces actions sont ciblées sur les enjeux spécifiques définis dans le cadre du document général d'orientations (DGO) et du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR).

ARTICLE 5 :

Les IDSR ne peuvent participer à une action locale dans le cadre du programme « Agir pour la sécurité routière » que s'ils ont été mandatés par la coordinatrice sécurité routière des Hauts-de-Seine.

ARTICLE 6 :

Madame la directrice de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour le préfet,

Pour le Préfet, et par délégation
La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet

Sandra GUTHLEBEN

187-177 avenue Joliot Curie 92000 Nanterre
SESIR/PAPSR
01 40 97 23 21
www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

3/3

3 Matériel mis à disposition

- Un vidéoprojecteur
 - Deux éthylotests électroniques SERES -> avec embouts jetables
 - Un éthylotest PELIMEX (test par le souffle)
 - Une Malette « alcool » (verres et bouteille doseurs)
 - Un logiciel simulateur d'alcoolémie sur clef USB (compatible PC)
 - Trois tapis de « parcours alcool » avec les cônes et les lunettes de simulation :
 - ✓ 3 paires simulent une alcoolémie de 0,8 G/L
 - ✓ 5 paires simulent une alcoolémie de 1,5 G/L dont une de nuit
 - Une valise de 40 boîtiers Quizz co_1 **accompagnée de 3 CD rom tests au choix** et d'un lecteur de DVD HDMI:
 - DVD tests piétons-cyclistes & passagers (1 pile par boîtier)
 - DVD test cyclo ASSR
 - DVD senior
 - Une valise de 40 boîtiers Quiz co_2 **accompagnée de 3 CD rom tests au choix** :
 1. DVD la sécurité routière en questions (révision du code -> 4 séries de 20 questions ou 2 séries de 40 questions) ;
 2. DVD post-permis (plus particulièrement pour les entreprises qui ont des salariés souvent sur la route) ;
 3. DVD senior.
- Pour l'utilisation des valises vous devez être équipé soit d'un micro ordinateur pourvu d'un lecteur de CD Rom/DVD (avec accessoirement un rétroprojecteur) soit d'un lecteur de DVD avec une télévision et/ou d'un rétroprojecteur.**
- Une borne Hit op Média avec écran tactile intégré et réactiomètre (tests de réaction, distance de freinage, courbe de décélération, distance de sécurité, pneumatique et scénarii divers).

- Kakémono :

1. Équipement du conducteur de 2 roues (2)
2. Sur les accidents pour le conducteur d'un 2 roues (1)
3. Risque 2RM (2)
4. Comportement 2RM (6)
5. Réglementation moto (2)
6. Distance arrêt (2)
7. Scénarii accidents piétons
8. Vision (2) dont 1 Amétropie avec ergovision
9. Enfants/parents sortie écoles
10. Rollup : piétons (3)
11. Rollup : cyclistes (2)
12. Rollup Signalisation routière (panneaux) 2
13. Réglementation Trottinettes (2) prochainement

- Un simulateur moto Honda Rider Training (matériel renouvelé).
- Un simulateur de conduite et d'éco-conduite SIMUNOMAD II (matériel renouvelé).

Rappel : ces matériels pédagogiques sont à disposition sous réserve :

- qu'ils soient impérativement encadrés par des IDSR **pour les simulateurs. Identité et coordonnées de l'IDSR responsable seront demandées.**
- Que le porteur de projet prenne en charge le transport aller/retour du matériel.

Réservation par courriel :

Mme Brigitte LUCAS

brigitte.lucas@developpement-durable.gouv.fr

M. Alain TREMEAUD

alain.tremeaud@developpement-durable.gouv.fr

Afin de récupérer le matériel, notamment pour les objets lourds ou encombrants, vous devez ou pouvez demander une autorisation de stationner auprès de la coordination par courriel (**au minimum 72 heures à l'avance**).

Dans le cadre de la mise en place de Vigipirates, une pièce d'identité vous sera demandée à la réservation.

Retrait et retour du matériel au CAD – entrée par le quai de livraison :
Cour Alain Pradines (parking Police)
Boulevard du 17 Octobre 1961 92 000 Nanterre

4 Documentation



Deux ouvrages très récemment publiés (2019 et 2018), l'un proposant un état de l'art en matière de recherche en sécurité routière, l'autre rassemblant témoignages et analyses de praticiens ayant mis en œuvre la politique locale de sécurité routière de 1982 à 2008.



Deux ouvrages qui, sous des angles différents, mettent en lumière quelques succès pour la réalisation de politiques publiques efficaces : une forte et continue volonté politique au plus haut niveau de l'Etat, une référence permanente et obsessionnelle à la finalité de l'action, des programmes d'études et de recherches pour éclairer les décisions politiques et créer une culture commune aux acteurs nationaux et locaux, la mise en œuvre de partenariats et la mise à disposition de moyens suffisants aux territoires.

La Sécurité routière en France

Quand la recherche fait son bilan et trace des perspectives



Cet ouvrage, rédigé par 35 chercheurs, guide le lecteur à travers quatre grandes sections : enjeux de sécurité routière et conséquences des accidents, la politique de sécurité routière, le triptyque infrastructure-véhicule-usager, les facteurs de risque et de vulnérabilité. Parmi les différentes thématiques abordées on retrouve par exemple les traumatismes des victimes, le rôle des infrastructures et des véhicules, le coût des accidents, l'implication de l'alcool et des médicaments... Chaque contribution propose l'état de l'art scientifique de la thématique et émet des pistes d'intervention pour progresser vers plus de sécurité. Cet ouvrage expose des résultats utiles à la construction d'avis éclairés et dépassionnés.

Mai 2019 - ISBN : 9782343173931 - 438 pages - 45 €

Mobiliser les énergies, mobiliser les territoires
La politique locale de sécurité routière de 1982 à 2008



Cet ouvrage présente la politique locale de sécurité routière et son dispositif, analyse son fonctionnement, ses résultats, et propose des principes méthodiques et des outils pour la conception et la mise en œuvre d'une politique publique nationale territorialisée. Il s'ouvre sur les témoignages de six délégués interministériels à la sécurité routière. Ses auteurs ont agi à différents titres à sa définition, son pilotage et son animation pendant cette période.

Déc. 2018 - ISBN : 9782343158518 - 418 pages - 34 €

Vous trouverez sur la plateforme collaborative du réseau de la **Sécurité Routière**, le **catalogue électronique Hermès** (noreply@talkspiritmail.com) où vous pourrez obtenir de la documentation (brochures, flyers, dépliant, affiches) sur différentes thématiques.

En voici quelques exemples :

Parce qu'on n'a pas toujours 20 ans

Marcher et conduire sont pour vous des activités quotidiennes, qui ont toujours fait partie de vos habitudes et de votre mode de vie.

Depuis, malgré votre âge, vous restez plus vulnérable aux accidents de la route.

En effet, avec le temps, les aptitudes nécessaires aux déplacements et à la conduite s'affaiblissent : vue, audition, réflexes... Pour maintenir l'autonomie de chacun à se déplacer en toute sécurité, une vigilance accrue s'impose.

La solution simple : consultez votre médecin pour vérifier votre état de santé et recueillir ses conseils pour adapter votre mobilité.

Le code de la route profitez, les routes changez...

Des ateliers collectifs gratuits vous aident à mieux connaître les règles de la route.

La solution simple : inscrivez-vous à un atelier de formation à domicile. Organisés par certaines associations ou certains services, ils vous permettent de mettre à jour toutes vos connaissances. Vous pouvez aussi consulter une édition récente du code de la route.

LES CHIFFRES DE L'ACCIDENTALITÉ*

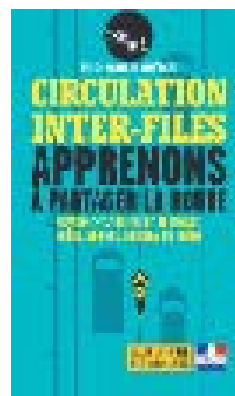
Les + de 65 ans c'est :	Les + de 75 ans c'est :
20 % des victimes des accidents de la route	9 % des victimes des accidents de la route
26 % des victimes des accidents de la route	16 % des victimes des accidents de la route
50 % des victimes des accidents de la route	36 % des victimes des accidents de la route

LES CONSÉQUENCES D'UN ACCIDENT SONT PLUS GRAVES ET PLUS SOUVENT MORTELLES POUR UN SENIOR

La Sécurité Routière propose des ateliers de formation à domicile Agiris, une plateforme agréée de la Sécurité Routière.

En savoir plus ? www.securite-routiere.gouv.fr

Ministère de l'Intérieur
Département de la Sécurité Routière
Téléphone : 0969 900000 - 10800 (hors 10800) - 10800 (hors 10800)



5 Liens utiles

Site internet de la Sécurité routière

www.securite-routiere.gouv.fr

Site, réactualisé en juin 2019, qui présente l'ensemble des politiques, actions de prévention et de communication de la Délégation à la sécurité routière. En ligne sur ce site, l'Infolettre (à laquelle il est possible de s'abonner) et les communiqués de presse qui permettent notamment de préparer des discours ou des interventions.

Site internet « Route plus sûre »

www.routeplussure.fr

Site intranet de la Délégation à la sécurité routière

<https://dscr.minint.fr/>

Ce site contient les organigrammes de la Délégation à la sécurité routière ainsi que des informations sur ses domaines d'activité.

Site internet de l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR)

www.onisr.securite-routiere.interieur.gouv.fr

Ce site présente les bilans statistiques de l'accidentalité de tous les départements, mais également des études sur les causes des accidents, les comportements, l'infrastructure, la politique locale (documents généraux d'orientations), etc.

Site internet de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI)

www.antai.gouv.fr/actualiteContent/72326

Les rapports d'activité annuels de l'ANTAI sont consultables sur ce site.

Site internet du Conseil national de sécurité routière (CNSR)

www.conseil-national-securite-routiere.fr

Constitué d'élus nationaux, d'experts scientifiques, sociaux, médicaux et associatifs, de représentants d'entreprises et d'institutions, le CNSR élabore des propositions pour améliorer la sécurité routière et les présente au ministre de l'Intérieur.

Site internet du centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)

www.cerema.fr

Le CEREMA est un établissement public tourné vers l'appui aux politiques publiques, placé sous la double tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.

Sa vocation est d'apporter des connaissances, des savoirs scientifiques et techniques et des solutions innovantes au cœur des projets territoriaux pour améliorer le cadre de vie des citoyens. Le guide « Les maires et la sécurité routière : 8 leviers pour agir » et l'ouvrage « Recommandations pour la prise en compte des deux-roues motorisés ».

Aménager et gérer les infrastructures » peuvent être commandés **sur le site**.

→ Outils de communication

Sur les supports suivants sont mis à la disposition des acteurs locaux de sécurité routière différents outils de communication (vidéos, spots radio, digital, affiches, flyers, dépliants, etc.).

– Catalogue électronique (accès uniquement sur inscription sur le site Hermès) :

Commande en ligne des documents édités (affiches, dépliants, flyers, brochures, autocollants, marque-pages) ou des goodies. Ce catalogue est accessible à tous ceux qui en font la demande.

→ - Site de la DSR

- Réseaux sociaux : Facebook, Instagram, Twitter, LinkedIn, YouTube...

→ Autres sites relatifs à la sécurité routière

1 – Information public

IFSTTAR (Institut français des sciences et technologies des transports)

✓ <https://www.ifsttar.fr>

INSERR (Institut National de Sécurité Routière et de Recherches)

✓ <http://inserr.org>

Éducation Nationale – Enseignement de la Sécurité Routière à l'école et au collège

✓ <http://www.education-securite-routiere.fr>

L'INRS (Institut national de la recherche scientifique)

✓ <http://www.inrs.fr>

FNAUT (Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports)

✓ <https://www.fnaut.fr/>

2 – Sites associatifs

LCVR (Ligue Contre la Violence Routière)

✓ <https://violenceroutiere.fr>

La Prévention Routière

✓ <https://www.preventionroutiere.asso.fr/>

La Prévention MAIF

✓ <https://www.prevention-maif.fr/>

3 – Sites Étrangers

USA - La National Highway Traffic Safety Administration (NHTSA) :

✓ <https://www.nhtsa.gov/>

✓ https://ec.europa.eu/transport/road_safety/users_fr

OMS :

✓ www.who.int/violence_injury_prevention/road_traffic/en/

**Rédaction :
Coordinatrice de la sécurité routière
des Hauts-de-Seine
2021**

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France

Unité départementale des Hauts-de-Seine

Service éducation et sécurité routières

Pôle sécurité routière

167-177 avenue Joliot Curie 92000 Nanterre

Tél : 33 (01) 40 97 29 21

www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

